

Séance publique du 10 janvier 2007

Délibération n° 2007-3879

commission principale : développement économique

objet : **Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon - Convention pour les exercices 2007-2009**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon a pour objet le développement des activités touristiques de la Communauté urbaine en vue de contribuer à son expansion économique, sociale et culturelle. Ainsi, l'Office exerce ses activités aussi bien dans le tourisme d'agrément que dans le tourisme d'affaires.

La Communauté urbaine est membre de droit de l'association au côté de la ville de Lyon.

Par délibération en date du 3 mars 2003, le conseil de Communauté avait approuvé le principe d'un conventionnement triennal pour les exercices 2003 à 2005.

Puis, une convention d'un an couvrant l'exercice 2006 a fait l'objet d'une délibération le 23 janvier 2006, afin de procéder à une évaluation des activités conduites par l'association et de mettre au point avec l'Office un cadre rénové de conventionnement.

L'étude d'évaluation

Ainsi, l'année 2006 a permis de mettre en œuvre cette étude d'évaluation. Elle avait pour but, à l'occasion du renouvellement de la convention de :

- réfléchir sur le positionnement et la nature des missions de l'Office afin de renforcer son rôle en matière de promotion touristique de la destination, notamment sur le marché du tourisme d'affaires,
- faire du Bureau des congrès un acteur de la stratégie du plan marketing de la métropole lyonnaise,
- redéfinir si besoin les clauses de la nouvelle convention et particulièrement le système de pilotage.

Confiée au cabinet Mazars, cette étude s'est déroulée entre les mois de juillet et octobre 2006.

Elle a mis en évidence une performance croissante du Bureau des congrès depuis 2004, sensible notamment en terme de journées congressistes dans l'agglomération (86 751 en 2004, 145 270 en 2006, 188 250 prévues en 2007 pour les manifestations traitées par le Bureau des congrès).

En effet, dans un contexte de plus en plus concurrentiel, tant au plan national qu'international, le Bureau des congrès s'est positionné sur des congrès de taille plus importante conformément aux objectifs du contrat grandes manifestations signé en 2004 avec les sociétés exploitantes du Centre de congrès et d'Eurexpo.

C'est ainsi que depuis deux ou trois ans, on observe à la fois une augmentation du nombre de manifestations se tenant à Lyon et surtout du nombre de participants, et parallèlement des flux de tourisme d'affaires. En outre, l'internationalisation de l'activité concernant les manifestations gagnées par le Bureau des congrès prévues en 2007 et 2008 est notable, en particulier pour la clientèle britannique et européenne dans son ensemble.

Au global, l'étude d'évaluation met en avant la contribution significative du Bureau des congrès au développement des flux de tourisme d'affaires dans le Grand Lyon.

Parmi les axes d'évolution identifiés afin de renforcer la performance du Bureau des congrès, une évolution de son modèle économique est préconisée. De fait, cette structure est actuellement conforme à un modèle dit intégré: il assure toutes les fonctions depuis la promotion de la destination jusqu'au métier d'intermédiaire. Afin de se positionner en interlocuteur unique de la destination, le Bureau des congrès gagnerait à opter pour le modèle vertical en évoluant vers deux nouveaux métiers : celui de prestataire de services et celui d'ensemblier de la destination.

Un autre levier d'amélioration réside dans la mise au point d'un système de pilotage à vocation stratégique dédié au tourisme d'affaires. Dans ce but, la Communauté urbaine et l'Office du tourisme ont défini conjointement dans le cadre de cette nouvelle convention un tableau de bord permettant d'avoir une visibilité sur l'activité tourisme d'affaires et plus particulièrement les grandes manifestations.

La nouvelle convention

Dans la continuité des principes énoncés dans les précédentes conventions et des priorités du plan de mandat-notamment l'importance du tourisme dans le développement économique de l'agglomération- et des enseignements de cette étude d'évaluation, il est proposé de conclure une nouvelle convention triennale avec l'Office du tourisme.

La convention prévoit que la Communauté urbaine accompagne l'association dans la réalisation d'un programme d'actions, qui sera approuvé chaque année par le conseil de Communauté sous forme d'un avenant.

Elle définit également les modalités de versement de la subvention et les modalités de contrôle de l'utilisation de cette subvention par l'association.

Elle prévoit notamment la mise en place d'un nouveau tableau de bord trimestriel sur l'activité du Bureau des congrès, permettant à la Communauté urbaine d'avoir une visibilité sur l'activité tourisme d'affaires de l'année et des trois années à venir grâce à des indicateurs sur l'encours des dossiers et sur les dossiers gagnés pour les prochaines années.

Il est précisé qu'à la suite de difficultés financières récentes de l'Office du tourisme, l'association est toujours soumise à un plan de redressement à trois ans engagé en 2005 qui doit permettre à l'association de consolider ses fonds propres d'ici 2008.

Dans ce contexte, les axes prioritaires du programme d'activités de l'Office du tourisme pour 2007 sont les suivants :

- l'étude d'évaluation a mis en avant la nécessité de consolider les acquis du contrat grandes manifestations dans les années à venir. De fait, son budget sera porté à 800 k€ en 2007 contre 663 en 2006. Les partenaires privés qui l'abondent à hauteur de 300 k€ proposent de développer davantage d'actions commerciales susceptibles de provoquer des retombées économiques à court terme,

- . ainsi, la force commerciale du Bureau des congrès sera réorganisée et étoffée, avec le recrutement d'un chargé de développement supplémentaire dédié au démarchage des sièges d'entreprises basés à Paris,

- . le stand Grand Lyon sur les deux principaux salons du secteur à Barcelone et à Francfort sera maintenu et agrandi afin de maintenir la pression commerciale une fois l'effet nouveauté (Amphithéâtre, Hall 66) passé,

- . ces actions commerciales s'accompagneront d'une communication ciblée, notamment dans la presse spécialisée sur le thème des pôles de compétitivité de la région,

- dans le domaine du tourisme de loisirs, l'Office continuera à consolider sa position sur les principaux marchés européens (Grande Bretagne, Allemagne, Italie, Espagne...) tout en démarchant certains pays dits émergents comme la Russie, l'Inde et la Chine. De plus, l'Office du tourisme poursuit ses actions de communication à travers la presse et son site web (améliorations et enrichissements prévus, traduction en chinois et en italien...) et ses produits touristiques (Lyon City Card, offres week-end...).

Pour accompagner la réalisation de ce programme, une subvention de 1 200 000 € est à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine pour l'exercice 2007. Un avenant annuel actualisera pour les deux prochains exercices le programme d'activités et le budget prévisionnel correspondants ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention de 1200 000 € à l'Office du tourisme et des congrès pour l'exercice 2007.

2° - Autorise monsieur le président à signer avec l'Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon une convention pour les exercices 2007 à 2009.

3° - La dépense relative à l'exercice 2007, sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,